

SOMMAIRE

Présentation du service	2
Définition du projet	
Les origines et les références du projet	4
Les principaux axes d'accompagnement du centre maternel	4
Définition des moyens.....	6
Les modalités d'hébergement.....	8
Formalisation de l'accompagnement	9
Un accompagnement individualisé	
Les différentes étapes de l'accueil.....	11
L'évolution du projet.....	12
La fin de l'accompagnement	12
Le centre maternel et son environnement.....	13
Orientation et perspectives	14

PRESENTATION DU SERVICE

Intitulé, implantation

Centre Maternel
105, rue BAGOT
22000 SAINT BRIEUC
02.96.01.54.54

La mission et le public

Le centre maternel est un des services du C.D.E.F. (Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille). Il assure, dans le cadre de la mission générale de protection de l'Enfance et de la Famille, des prestations d'accompagnement et de soutien. Il participe ainsi, de fait, à la mission de prévention du département.

Le centre maternel du CDEF accueille de façon préparée ou en urgence "les femmes enceintes et/ou les mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans (sauf dérogation le dernier enfant devant avoir moins de 6 ans) qui ont besoin d'un soutien socio-éducatif, psychologique et matériel".

Le centre maternel participe à préserver ou à restaurer des relations avec le père de l'enfant, dans l'intérêt de l'enfant.

Le service a une capacité d'accueil de 12 places, quatre appartements sur le site du CDEF, prioritairement réservés aux jeunes femmes mineures ou nécessitant un accompagnement de proximité, quatre places au sein de logements extérieurs mis à disposition par le C.D.E.F., quatre suivis à domicile ou en famille d'accueil de l'agglomération briochine.

Les mères ou futures mères et leurs enfants sont accueillis au Centre Maternel soit :

- Dans le cadre d'une mesure de protection les concernant directement (pour les mineures).
- Dans le cadre d'une mesure de protection concernant leur(s) enfant(s).
- Dans le cadre d'un accueil provisoire à la demande des parents et avec l'adhésion de la mineure.
- Dans le cadre d'une demande d'accompagnement émanant de la mère ou future mère par l'intermédiaire d'un travailleur social.
- En urgence orientées par la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes), par les instances judiciaires ou sociales.

Les critères d'admission :

- L'étayage de la relation parent-enfant est le principal motif de la demande d'accueil. Des besoins doivent être repérés en terme de soutien, d'accompagnement et/ou d'apprentissage autour de la maternité et de l'exercice du rôle de parent.
- Le dernier enfant doit avoir moins de 3 ans avec une dérogation possible jusqu'à 6 ans.
- Les mineures doivent avoir au moins 16 ans et des capacités à gérer a minima le quotidien.
- Sous couvert de places disponibles.

Cadre éthique

Le centre maternel s'inscrit dans le cadre éthique du projet d'établissement.

Toutefois, la notion de respect de la position singulière de la personne accueillie revêt au centre maternel une importance toute particulière. Il peut en effet s'agir d'accompagner une femme dans des choix primordiaux concernant le projet de l'enfant, quel qu'il soit.

L'équipe éducative s'attache à observer une neutralité bienveillante.

Heures d'ouverture, secteur géographique

Le service assure un accompagnement et un accueil téléphonique tous les jours de l'année, pour les mères ou futures mères. Les admissions se réalisent du lundi au jeudi (sauf en cas d'urgence).

Le service étudie toutes les demandes, toutefois, l'accompagnement se fait exclusivement sur l'agglomération briochine.

D'autres accompagnements de type centre maternel sont assurés par d'autres services du CDEF qui permettent de répondre aux besoins sur d'autres zones géographiques du département.

Personne responsable juridique

Madame LEVIER Anne-Céline

DIRECTRICE

Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille

105, rue Bagot

22000 SAINT BRIEUC

02.96.01.54.54

Cadre Socio Educatif du Centre Maternel

Madame LE CHEVALIER Martine

Centre Maternel

105, rue BAGOT

22000 SAINT BRIEUC

02.96.01.54.54 (demande d'admission)

Cadre juridique

Loi de 9 janvier 1986, portant disposition statutaire des agents de la Fonction Publique Hospitalière

Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance

Article L222-2 et L222-5 du Code de la Famille et de l'Action Sociale (statut des centres maternels)

Schéma Départemental Enfance Famille des Côtes d'Armor - 2008/2013

Projet d'Etablissement CDEF

Financement

Dotation globale

Validation du projet

Soumis au comité de pilotage le : 12 octobre 2012

Avis CTE du : 6 décembre 2012

Avis et validation de la commission de surveillance du 21 mai 2013

DEFINITION DU PROJET

Les origines et les références du projet

Les origines

En 1976, une maison maternelle s'ouvre au CDEF, les jeunes filles enceintes étaient orientées jusqu'alors vers les maisons maternelles de Josselin ou Chaudron en Mauges. Celle-ci progressivement évoluera vers une prise en charge plus générale de mères de famille en difficultés pour qu'elles puissent recevoir un soutien matériel et psychologique. En janvier 1993, l'Accueil Mères Enfants (AME) s'est transformé en centre maternel collectif baptisé "le Verdelet" (rocher proche des côtes de Pleneuf-Val-André).

Le tout collectif montrant ses limites, l'idée a donc émergé de créer un lieu qui permette un accompagnement plus individualisé. Un nouveau centre maternel a ouvert ses portes en 2005, composé exclusivement de 8 appartements autonomes répartis sur le site du CDEF et sur la ville de Saint-Brieuc.

Références juridiques

L'accueil individualisé est un des principes clefs de l'action du service, tel que le conçoit la loi du 2 janvier 2002, aussi le service s'attachera à développer les différents outils de cette loi.

Le service veille à permettre aussi une palette de prises en charge offrant une diversité d'accueil ou de suivi, conformément à la loi du 5 mars 2007 et au schéma départemental enfance famille. Par ailleurs, l'accent est mis sur la recherche de l'adhésion de la personne accueillie à l'accompagnement proposé.

Références théoriques

L'orientation du service s'appuie sur un modèle psychanalytique dont le concept central est celui de la singularité du sujet. Ainsi, au travers d'un travail clinique, au cas par cas, il s'agit avant tout d'accueillir la personne en essayant d'entendre et respecter sa logique singulière, afin d'élaborer ensuite, avec elle, un projet d'accompagnement personnalisé.

Les principaux axes d'accompagnement du centre maternel

L'équipe du Centre Maternel, en lien avec ses partenaires, assure l'accompagnement des familles à différents niveaux.

- Accueillir la personne, mère ou future mère, et son/ses enfant(s)
- Favoriser la fonction paternelle
- Entendre et accompagner le positionnement subjectif, quel qu'il soit, de la maman notamment quant à son avenir et à celui de son enfant.
- Apporter un soutien psycho-éducatif
- Accompagner vers l'insertion sociale et professionnelle

La notion d'accueil, clairement définie dans le projet d'établissement s'applique au Centre Maternel en tant que "accueillir ne se résume pas à offrir des conditions matérielles d'hébergement. Il s'agit de recevoir un sujet, une personne, son histoire, sa parole dans toute sa spécificité. La démarche d'accompagnement prend en compte la personne, son environnement mais aussi les dimensions de temps et de rythme de chacun." (Projet d'établissement C.D.E.F. – page 4)

Accompagner la maternité

Dans un premier temps, l'équipe du centre maternel s'efforce de saisir la singularité de la maman ou future maman : l'histoire de la grossesse, sa propre place dans son histoire familiale, son mode de relation à l'autre, la place donnée au père, la façon dont elle parle son enfant, les projections sur sa vie future... Il s'agit de soutenir la future mère dans l'élaboration de l'accueil de son enfant mais aussi d'accompagner la mère dans l'établissement des liens spécifiques qu'elle peut mettre en place avec lui.

L'équipe éducative propose l'accompagnement au suivi médical et établit des liens avec les sages-femmes, la PMI, la maternité, les puéricultrices de la pouponnière, les pédiatres, les médecins...

L'accouchement sous secret et la démarche d'abandon peuvent être accompagnés et soutenus par l'équipe du centre maternel en lien avec le service compétent.

Etayer la relation mère – enfant

L'équipe éducative observe les échanges existants, repère les capacités, difficultés dans la relation mère – enfant, afin de proposer un accompagnement personnalisé qui s'appuie d'abord sur les savoir-faire, les « trouvailles » de la mère.

Une sensibilisation à l'importance de l'éveil et de la stimulation de son enfant est notamment proposée, ainsi qu'une aide au repérage des besoins et sollicitations de son enfant.

Entendre la place du père

Le centre maternel questionne et repère la place du père dans le discours de la mère. Il tient compte de la place qui lui est donnée lors de l'élaboration du projet individuel, auquel il peut être associé.

Favoriser l'accès au soins: sensibilisation, prévention, accompagnement

Les femmes accueillies, fragilisées par leur situation, ont très souvent besoin de bénéficier de conseils, d'information, mais aussi et surtout de temps d'écoute et de dialogue, au sujet de leur santé. Il s'agit de les encourager à prendre soin d'elles physiquement et psychologiquement.

Durant le séjour de la mère et son enfant, l'équipe peut les orienter, les accompagner vers les services médicaux.

Chaque femme rencontre le psychologue du service au début du séjour, elle choisit ensuite d'entamer ou non un travail thérapeutique.

Préparer à l'autonomie domiciliaire

Nous concevons l'autonomie domiciliaire comme la capacité de la personne à se mobiliser pour assurer et maintenir des conditions d'existence suffisantes pour la famille. Notre accompagnement vise à :

- aider à investir, s'approprier et préserver son espace de vie
- permettre d'accéder à un hébergement
- laisser expérimenter la gestion de son quotidien
- aider à acquérir et/ou consolider ses acquis dans les actes du quotidien
- donner les outils pour assurer ses besoins matériels et financiers
- permettre l'accès progressif à un logement à titre personnel (de type HLM ou privé)

L'aide à la gestion du budget est une autre priorité dans cet accompagnement. C'est une action à moyen/long terme qui offre des repères aux femmes pour s'organiser dans la gestion de leur budget familial, en tenant compte de leur mode de vie et de leurs aspirations.

Favoriser la vie sociale de la femme et son enfant

L'objectif du centre maternel est de les aider à maintenir le lien social et/ou les encourager à prendre une place dans leur environnement.

L'équipe organise également des temps de rencontre entre les personnes accueillies au centre maternel autour de différentes activités : ateliers parents-enfants, cuisine, créations manuelles, temps festifs...

Définition des moyens

L'organigramme du service

L'équipe pluridisciplinaire du centre maternel se compose d'un mi-temps de CSE, de 2.80 temps plein d'éducatrices spécialisées, d'un temps plein de CESF, d'un quart temps de psychologue clinicien.

Rôles et fonctions des agents

Le CSE (Cadre Socio-Educatif)

Le CSE est garant du cadre légal et technique, tant auprès de l'équipe que vis-à-vis des personnes accueillies. Il doit garantir le cadre d'exercice de chaque métier conformément aux textes et au projet de service, il harmonise les orientations éducatives, les objectifs et moyens déclinés dans le projet de service. Il organise et met en place les modalités d'accueil des personnes et veille à l'application du règlement de fonctionnement.

Il veille à faire émerger les problématiques rencontrées dans la mise en œuvre du projet individualisé, à permettre la médiation des points de vue tant de l'institution que de l'équipe dont il a la responsabilité.

Le chef de service a un rôle pivot dans l'articulation du projet du service avec l'ensemble des partenaires.

Il est le garant de l'élaboration, la rédaction et la mise en œuvre des documents individuels concernant l'accompagnement des personnes accueillies : contrat de séjour ou DIPC (Document Individuel de Prise en Charge) et du PIA (Projet Individuel d'Accompagnement). Il harmonise et valide les décisions de l'équipe quant aux modalités de mise en œuvre du projet individualisé de chacune des personnes accueillies, avec le concours et l'analyse du psychologue.

L'éducateur

L'éducateur, en lien avec la C.E.S.F., coordonne les actions entre les différents acteurs du projet individualisé.

L'éducateur est présent auprès des femmes accueillies pour les accompagner dans leur rôle de mère, de femme et de citoyenne.

En accord avec la mission de protection de l'enfance du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, l'éducateur est présent auprès de l'enfant, il est attentif à ce que vit l'enfant au quotidien auprès de sa mère et dans son environnement (rythmes de vie, alimentation, éveil, soins, contexte familial et amical dans lequel il évolue)

L'éducateur est à l'écoute de ce que l'enfant exprime et veille à repérer les manifestations tant d'un bien-être que d'une souffrance.

En collaboration avec le, les parents, l'éducateur élabore et propose des actions soutenant l'éveil et le bien-être de l'enfant.

La notion de référence

Deux référents éducatifs et la C.E.S.F (Conseillère en Economie Sociale et Familiale) élaborent et mettent en œuvre avec chaque personne accueillie son projet individuel.

Les référents éducatifs sont les interlocuteurs (nommés dès l'admission) de la mère ou future mère dans le suivi de son dossier, dans la coordination des différents partenaires, dans le rendu compte de l'évolution de la situation et de la personne. Ils sont aussi le porte parole de la personne tant dans ses demandes et opinions que dans ses intérêts ; ils organisent la synthèse des interventions et rédige les écrits professionnels. Ils sont garants de la mise en œuvre du projet de la personne.

La C.E.S.F. (Conseillère en Economie Sociale et Familiale)

La CESF participe à l'élaboration et la mise en œuvre du projet individualisé avec la personne accueillie. Elle a pour mission d'évaluer, de conseiller, d'informer et de former dans les domaines de la vie quotidienne (démarches administratives, budget, vie domiciliaire...). Elle peut animer différents ateliers. Elle accompagne et prépare avec les mères leur sortie (dossier HLM, déménagement, dossier d'aides financières...).

Elle s'assure de la gestion des appartements (état des lieux, état général des appartements et parties communes) en lien avec le technicien supérieur et les agents techniques.

Le Psychologue, référent thérapeutique du service

Il propose, dans un premier temps, trois rendez-vous aux personnes accueillies. De ces rencontres peut émerger, de la part de la personne accueillie, une demande d'accompagnement thérapeutique sur du plus long terme.

Parallèlement le psychologue participe aux réunions d'équipe. Il collabore à l'analyse, au cas par cas, des situations exposées par l'équipe éducative en apportant un éclairage clinique qui concourt à l'élaboration des pratiques éducatives.

Au cours de ces temps de travail et d'après les observations faites par l'équipe éducative, le suivi thérapeutique d'un enfant accueilli peut s'avérer nécessaire. Le psychologue du centre maternel adresse alors les enfants concernés vers les autres psychologues du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille ou vers l'extérieur.

Le psychologue s'emploie également à faire lien avec les institutions extérieures relevant du domaine du soin psychique qui auraient à intervenir auprès des personnes accueillies (centre hospitalier spécialisé, psychiatre en libéral, ...).

Le psychologue se rend disponible pour recevoir en dehors des temps d'élaboration institutionnels, un membre ou une partie de l'équipe qui lui adresserait une demande plus spécifique liée à la singularité d'une personne accueillie.

Les veilleurs de nuit

Les veilleurs interviennent de 21h00 à 6h00 sur le site du CDEF. Ils veillent à la sécurité des locaux et des personnes, peuvent être sollicités par les personnes accueillies et/ou l'équipe à laquelle ils font part de leurs observations et interventions.

Les modalités d'hébergement

En appartements du centre maternel

Sur le site du CDEF, deux T3 et deux T4 équipés et meublés sont réservés :

- aux mineures
- aux mères ayant des enfants placés auprès d'elle
- aux mères et futures mères nécessitant une proximité dans l'accompagnement.

Sur la ville de Saint Briec, trois T3 et un T2 sont accessibles aux (futures) mères ayant une capacité repérée à vivre seule.

A domicile

Quatre suivis à domicile sont proposés sur l'agglomération briochine : ils concernent des femmes seules ou en couple déjà locataires ou propriétaires de leur propre logement.

Formalisation de l'accompagnement

Les outils institutionnels

Dans le cadre de la loi 2002-2, le centre maternel s'est doté d'outils d'accompagnement : le contrat de séjour et le Projet Individuel d'Accompagnement.

Le contrat de séjour est un document élaboré à l'arrivée de la personne ; il nomme les motifs de l'accueil et les besoins exprimés par la mère ou future mère et/ou son représentant légal ainsi que ceux du travailleur social. Il décrit, dans les grandes lignes, les prestations du centre maternel qui peuvent répondre aux besoins nommés lors de cette rencontre. Ce contrat signe le début de l'accompagnement.

Le Projet Individuel d'Accompagnement (PIA) est établi dans les deux mois qui suivent l'arrivée de la personne. Ce contrat est élaboré conjointement entre la mère ou future mère, les référents du centre maternel, le travailleur social, le représentant légal le cas échéant. Ce document permet d'affiner les demandes et besoins de la personne accueillie autour de la relation mère-enfant, du soin, de l'autonomie sociale et domiciliaire. Plus globalement, ce contrat visera à proposer un accompagnement allant dans le sens de la valorisation, du mieux-être des femmes accueillies.

Dans ce contrat sont définis les engagements réciproques, les étapes à franchir, les objectifs communs d'accompagnement, les moyens envisagés en vue d'aider la personne à accéder ou à recouvrer son autonomie personnelle et sociale.

Il s'appuie essentiellement sur ses potentialités repérées.

Ce PIA est signé par l'ensemble des parties et réévalué au cours du séjour.

Différents **écrits** sont élaborés par l'équipe du centre maternel au cours du séjour de la personne : les notes d'information ou d'incident, bilans de fin de mesure ou d'accompagnement.

Rédigés par les référents du centre maternel, ces documents peuvent être lus à la personne accueillie dont les commentaires peuvent être retranscrits. Ils peuvent préconiser une orientation et/ou des mesures d'accompagnement. Ces documents font partie du dossier unique de la personne et servent lors des différentes évaluations de sa situation administrative ou juridique.

Les espaces d'échange et de régulation

La réunion d'équipe, animée par le chef de service éducatif, a lieu toutes les semaines. A partir des observations des membres de l'équipe, et de l'éclairage du psychologue, s'y élaborent et s'y définissent des modalités d'accompagnement spécifiques à chaque personne accueillie. Elle traite des questions d'ordre institutionnel et organisationnel. Elle permet un relais entre la direction et le service et a vocation à réguler le fonctionnement de ce dernier.

La supervision d'équipe a lieu une fois par mois pendant deux heures. Elle se déroule à l'extérieur de l'établissement, est menée par une psychologue clinicienne. Elle concerne les assistants socio-éducatifs et la CESF de l'équipe. La supervision est un outil de régulation et de réflexion de l'équipe au sujet de ses pratiques et des situations vécues au quotidien.

Les outils du service

L'accompagnement de la personne se fait sous forme de **rendez-vous planifiés** à la quinzaine et sont établis en collaboration avec la personne en lien avec son projet individuel. Ces temps partagés sont centrés sur la relation mère-enfant, sur l'enfant ou la femme.

Ils prennent la forme :

- de temps quotidien à domicile autour de l'enfant (bain, soins, sommeil, éveil, repas, allaitement, jeux, espaces de l'enfant),
- de repas pris en commun,
- d'accompagnements à l'extérieur pour diverses démarches (médical, administratif, emploi, formation, achats, loisirs...),
- d'entretiens
- d'ateliers collectifs.

L'équipe peut aussi rencontrer la personne de façon spontanée en fonction des besoins.

Lors de l'accompagnement autour de la **gestion budgétaire**, des supports personnalisés sont proposés aux femmes accueillies (échéancier, tableau de bord, cahier de compte) par la Conseillère en Economie Sociale et Familiale.

Différents ateliers collectifs existent :

Ces ateliers sont proposés à toutes les personnes accueillies et peuvent, dans certaines situations, faire partie intégrante de leur P.I.A.

L'atelier parents-enfants est mené, de manière hebdomadaire, par les éducateurs avec pour objectifs :

- de soutenir et faire évoluer la relation parent-enfant,
- de favoriser la socialisation, la découverte, l'éveil, les apprentissages, l'épanouissement de l'enfant,
- d'informer et sensibiliser les parents au sujet de l'évolution de leurs enfants, de leurs besoins et capacités à mesure qu'ils grandissent,
- de permettre aux personnes accueillies d'échanger au sujet de leur vécu.

Les activités collectives sont menées par les éducateurs et la conseillère en économie sociale et familiale.

Ces activités s'adressent aux adultes et prennent le plus souvent la forme de loisirs créatifs. Elles sont proposées par cycles de réalisations.

Pendant ces activités et dans la mesure du possible, il est proposé aux personnes souhaitant y participer, l'accueil et la prise en charge de leur enfant par deux membres de l'équipe au centre maternel.

UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

Les différentes étapes de l'accueil

Hormis les situations d'accueil d'urgence, l'admission sur le service se fait selon les modalités suivantes :

- **RECEPTION DE LA DEMANDE**

Etude du dossier et échange avec le professionnel qui oriente.

- **LA VISITE DE PRE-ADMISSION**

Lors de ce premier échange le chef de service éducatif présente l'établissement et le fonctionnement du service. La mère ou future mère est invitée à faire état des circonstances et du contexte qui l'amènent à cette orientation vers le centre maternel. L'éducateur du centre maternel présente les différents champs d'intervention, d'accompagnement et de soutien ainsi que les possibles entrevus.

Si la capacité d'accueil du service est atteinte, une visite de pré admission peut tout de même être organisée après accord du CSE, la demande sera alors inscrite sur les prévisions d'entrées.

A l'issue de cette rencontre, un délai de réflexion de 15 jours est laissé :

- à la mère/future mère pour confirmer ou infirmer le souhait d'accompagnement par l'équipe du Centre Maternel.
- au CSE et à l'équipe éducative pour valider ou non la décision d'admission, vérifier la pertinence, la faisabilité de l'accompagnement conformément aux missions du service.

S'il y a accord, une date d'admission effective est ensuite programmée par le CSE.

- **L'ADMISSION DE LA MERE OU FUTURE MERE**

L'admission se fait en deux temps :

- ✓ L'élaboration d'un contrat de séjour.
Un temps d'échange permet la formalisation du contrat de séjour avec la personne accueillie en se plaçant au plus près de sa situation au moment de l'admission. Ce contrat définit les dates rythmant le séjour de la personne. Il est complété par les autorisations écrites nécessaires à la prise en charge de la mère ou future mère et son enfant. Le Projet Individuel d'Accompagnement sera élaboré dans les deux mois qui suivent.
- ✓ L'installation
Les éducateurs référents et la C.E.S.F. remettent les clés d'un appartement à la mère ou future mère (un état des lieux est réalisé ultérieurement). L'équipe accompagne la personne, prend le temps de l'écouter, de l'aider si elle le souhaite dans son installation. L'équipe et la personne accueillie s'accordent sur les rendez-vous qui ponctueront les premières semaines de l'accompagnement.

L'évolution du projet

La singularité et la logique de chaque personne accueillie (future mère/mère et enfants) guident l'élaboration du projet et son évolution à travers leur accompagnement. En effet, le projet est réajusté régulièrement en fonction de l'évolution de la situation, des objectifs accomplis, de l'émergence de nouvelles demandes.

Tout écrit donne lieu à un échange avec la personne dont le point de vue peut y être ajouté.

La fin de l'accompagnement

L'accompagnement peut prendre fin à tout moment selon le souhait de la personne accueillie et /ou selon le cadre qui définit l'accueil.

Quelle que soit la situation qui origine le départ de la personne, l'équipe sera attentive aux conditions du départ en tenant compte du projet de vie des personnes accompagnées.

Un suivi à domicile par le service peut être proposé à moyen ou à plus long terme pour soutenir la mère et l'enfant.

Le service a également une mission d'information envers des professionnels de l'action sociale susceptibles de proposer un soutien après la sortie du centre maternel.

LE CENTRE MATERNEL ET SON ENVIRONNEMENT

Les Travailleurs sociaux référents (TSR) sont à l'initiative de la demande d'admission. Ils ont une place prépondérante et un rôle pivot tout au long du séjour de la maman au centre maternel. Ils sont "le fil rouge" et la garantie d'un suivi au-delà de l'accompagnement sur le centre maternel.

Le centre maternel travaille aussi en lien avec :

Les autres services du CDEF : pouponnière, groupe d'enfants, l'équipe des psychologues, l'AEMO.R.

La petite enfance : Protection Maternelle et Infantile (PMI), crèches collectives et familiales, accueil occasionnel, assistantes maternelles indépendantes, la Toupie, les écoles, les centres de loisirs

La santé: médecins généralistes et spécialistes, PMI, hôpitaux, planning familial

L'accès aux droits: Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Centre d'Information des Droits de la Femme, avocats, les restos du cœur, le secours populaire, les associations de tutelles

La formation/l'insertion : mission locale, pôle emploi, établissements scolaires, association ADALEA

Le logement : Offices HLM, Foyers de Jeunes Travailleurs, Ateliers du cœur, Emmaüs

Les loisirs / les vacances : centres sociaux, ateliers du cœur, culture du cœur

Il semble intéressant que le centre maternel étoffe/entretienne son réseau.

ORIENTATION ET PERSPECTIVES

Des projets font l'objet d'un travail de réflexion de l'équipe du centre maternel depuis plusieurs mois, pour répondre de façon adaptée aux besoins repérés quotidiennement :

- ✓ Le besoin d'une présence soutenue et continue auprès de certaines mères ou futures mères nous amène à envisager des modes de prises en charge complémentaires :
 - un partenariat géographique de proximité avec des assistants familiaux,
 - un espace de vie collectif pour certaines mères ou futures mères.

- ✓ Le besoin de trouver des modalités d'accueil de l'enfant : il serait souhaitable que le centre maternel puisse proposer aux femmes accueillies des modes de garde appropriés, qui tiennent compte de leurs attentes et de leurs situations. Le centre maternel se doit d'y réfléchir.

Ces modes d'accueil permettraient des possibilités d'évaluation plus fines des situations, un accompagnement plus soutenu des personnes, et une réponse à la mission de protection de mineures accueillies. La réalisation de ces projets, à court terme, nous semble incontournable et nécessitera une réflexion sur les locaux.